



Help , amande et risque de procedure, personne mineur

Par **Angere**, le **04/07/2011** à **20:43**

Bonjour, je suis une jeune fille de 16 ans qui depuis 1 ans et quelques accumule les amendes de train (snCF). Je ne les recois jamais (les amendes du moins le papier que l'on reçoit apres) parce qu'a chaque fois que je me prenais une amande je donnais ma carte d'identit  avec dessus mon ancienne adresse en cons quence je ne recevais jamais rien.rnrnJ'ai renouvel  ma carte d'identit  il y a peu et depuis j'ai recu 2 amendes.Je suis all  sur le site pour voir l' tat des lieux et j'ai 8 amendes qui s' l vent a 500 et quelques euros. J'en ai eu beaucoup plus des amendes , je pense que celles qui n'apparaissent pas sur le site sont d j pass es en dossier administratif pour "m'obliger a les payer"ma m re et moi m me ne savons que faire , es-que cette histoire peu aller plus loin si on ne les payes pas ? Prison ? Convocation ?rnrnJe n'y connais rien a ce sujet et j'aimerais de l'aide...Que puis-je faire?rnrnDesol e si le sujet n'est pas au bon endroit et si mon orthographe n'est pas d'un niveau extr me. rnrnMerci d'avance.

Par **corimaa**, le **04/07/2011**   **20:46**

Bonsoir, comme vous  tes mineure, c'est votre m re qui est responsable de vous et c'est elle qui va devoir payer. Si vous ne pouvez pas payer, il y aura un jugement et un huissier viendra saisir les biens de votre m re, ou il y aura une saisie sur le compte bancaire de votre m re.rnrnDonc essayez de trouver un job d' t  m me dans une boulangerie, baby sitting ou autre pour payer ces amendes avant que  a tombe sur votre m re

Par **Angere**, le **04/07/2011** à **21:07**

Merci de votre reponse je pensais bien que ca serait ca...ca a crée un enorme conflit familial...rnrnIl ny a donc aucune autre solution. rnrnMerci bonne soirée.